

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 257

5 avril 2000

**SOMMAIRE**

Eur-Connect S.A., Luxembourg .....	page 12290	G.U.F., Gesellschaft zur Universitaeren Forschung S.A., Luxembourg .....	12307, 12308
Eurogroup S.A., Luxembourg .....	12290	Guineu S.A., Luxembourg .....	12310
Euro Marine Surveys, S.à r.l. ....	12290	Gysa, S.à r.l., Luxembourg .....	12309
Europäische Philharmonische Gesellschaft, S.à r.l., Luxembourg .....	12290	Hahn S.A., Bertrange .....	12309
European Consultancy Company S.A., Luxembourg .....	12299	Handlowy Investments II, Luxbg .....	12317, 12318, 12320
Eurosprint Holding S.A., Luxembourg ...	12291, 12292	H.B.H. S.A., Luxembourg .....	12321
Exonder S.A., Luxembourg .....	12292, 12294	HDB Finance S.A., Mamer .....	12321
Exor Group S.A., Luxembourg .....	12294, 12297	Helvag EWD AG, Luxembourg .....	12311, 12313
Facta Holding S.A., Luxembourg .....	12300	Hermalux, S.à r.l., Mamer .....	12313, 12317
Fair Venture AG, Itzig .....	12300	Hexagone Invest S.A., Junglinster .....	12321
Falco Holding S.A., Luxembourg .....	12300	Hodigh S.A., Luxembourg .....	12321
Federspiel, S.à r.l., Helfent/Bertrange .....	12302	Holborn S.A.H., Mamer .....	12322
Ferralux, S.à r.l., Crauthem .....	12302, 12303	Home-Made, S.à r.l., Septfontaines .....	12322
Ferrotube + Steel GmbH, Luxembourg .....	12294	Hospitec, S.à r.l., Senningerberg .....	12322
Feuer & Stein, S.à r.l., Niederanven .....	12304	HTT Enterprise S.A., Luxembourg .....	12322
Fidessa, S.à r.l., Luxembourg .....	12299	I-BC S.A., Luxembourg .....	12322
Fiduciare S.A., Junglinster .....	12303	I.B.C.S., International Business Consulting and Solutions S.A., Luxembourg .....	12329, 12330
Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., Luxembourg .....	12303	IC Invest Holdings S.A., Luxembourg .....	12324, 12326
Finance & Ventures S.A., Luxembourg .....	12304	IC Invest, Sicav, Luxembourg .....	12323, 12324
Financière des Alpes Maritimes S.A. ....	12303	ICRED, International Company for Real Estate Development S.A. Holding, Luxembourg .....	12321
Finasa, Société financière, Luxembourg .....	12305	Idea S.A., Luxembourg .....	12326
Finbioexpert, S.à r.l. ....	12305	Immobilière Top-Invest Luxembourg, S.à r.l., Bridel .....	12328
Fiorentino, S.à r.l., Livange .....	12305	Immo-Confiance, S.à r.l., Luxembourg .....	12328
Fira Investments S.A. Holding, Luxembourg ...	12305	Immodolux S.A.H., Luxembourg .....	12326
Firertec, S.à r.l., Strassen .....	12306	Inter Desit Holding S.A., Luxembourg .....	12328
Fisec, S.à r.l., Helmdange .....	12306	International Safety Hard Alloy Corporation S.A. Holding, Luxembourg .....	12330
FMC Promotions, S.à r.l., Bridel .....	12306	Interpapier S.A., Luxembourg .....	12320
Fontainbleu S.A., Luxembourg .....	12306	Intertrading and Finance Company S.A. Holding, Luxembourg .....	12331
Food-Regie, S.à r.l., Mertert .....	12305	Isiis Technologies S.A., Luxembourg ...	12331, 12332
Frigoscandia S.A., Luxembourg .....	12307	Jap Nordic S.A., Luxembourg .....	12329
Fun Investments, S.à r.l., Bridel .....	12305	Jetcom, S.à r.l., Luxembourg .....	12331
Garage Weis-Schon, S.à r.l., Munsbach .....	12307	Jucalux, S.à r.l., Luxembourg .....	12330
Garance Holding S.A., Luxembourg .....	12306	Kamen S.A.H., Luxembourg .....	12334
Gellet Invest S.A., Luxembourg .....	12307	K & K Architekten, Esch-sur-Alzette .....	12336
Geluco S.A.H., Luxembourg .....	12308	KMS S.A., Luxembourg .....	12332, 12334
Gemat Grue Service S.A., Livange .....	12308	Komed Home Care S.A., Wasserbillig .....	12336
Gérard Kahlert Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12308	(II) Ritrovo, S.à r.l., Luxembourg .....	12329
Gerogest, S.à r.l., Bridel .....	12309		
GESILUX - Gestion d'Investissement Luxembourg-geois S.A., Luxembourg .....	12308		
Growth Outsources S.A., Luxembourg .....	12309		
GT Immobilier S.A., Luxembourg .....	12309		

**EUR-CONNECT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2514 Luxemburg, 1, rue J.-P. Sauvage.  
H. R. Luxemburg B 47.655.

*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 1997 und 1998, welche stattgefunden hat in Luxemburg am 16. Dezember 1999*

Der Verlust über LUF 95.648,- für das Jahr 1997 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Der Gewinn über LUF 178.062,- für das Jahr 1998 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

*Für gleichlautenden Auszug*  
FIDUPLAN S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06453/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EUROGROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxemburg, 5 rue Emile Bian.  
R. C. Luxemburg B 40.515.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 mai 1999*

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Philippe Slendzak
- Monsieur Maurice Houssa

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

P. Rochas  
Administrateur

(06454/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EURO MARINE SURVEYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxemburg B 64.454.

Le siège de la société est dénoncé pour les raisons suivantes:

- 1° Absence de paiement des factures
- 2° Absence d'activité de la Société
- 3° Absence de recapitalisation après perte importante du capital

et tout ceci malgré de nombreux rappels, tout courrier ultérieur doit être transmis au Gérant M. Denis Plurien à St Uze en France.

Junglinster, le 28 décembre 1999.

J. Delree  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2000, vol. 532, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06455/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxemburg.  
R. C. Luxemburg B 21.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 11, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

*Pour EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l.*  
Signature

(06456/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EUROSPRINT HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROSPRINT S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.946.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSPRINT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 57.946, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 240 du 16 mai 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, Conseil fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 600 (six cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de CHF 60.000,- pour le porter de son montant actuel de CHF 60.000,- à CHF 120.000,-, par la création et l'émission de 600 actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- chacune.

2. Souscription et libération des actions ainsi créées par l'incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible.

3. Modification de la dénomination de la société de EUROSPRINT S.A. en EUROSPRINT HOLDING S.A.

4. Modifications subséquentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de CHF 60.000,- (soixante mille francs suisses), pour le porter de son montant actuel de CHF 60.000,- (soixante mille francs suisses) à CHF 120.000,- (cent vingt mille francs suisses), par la création et l'émission de 600 (six cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société de droit suisse SUMMA S.A., ayant son siège social à Lugano (Suisse).

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société de droit suisse prénommée SUMMA S.A., ici représentée par Monsieur Edmond Ries, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 600 (six cents) actions nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de CHF 60.000,- (soixante mille francs suisses), existant à son profit et à la charge de EUROSPRINT S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Maurice Hauptert, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 600 actions de CHF 100,- chacune, totalisant CHF 60.000,-.

Luxembourg, le 13 décembre 1999.

M. Hauptert  
*Réviseur d'entreprises».*

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de EUROSPRINT S.A. en EUROSPRINT HOLDING S.A.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de EUROSPEED HOLDING S.A.»;

- le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à CHF 120.000,- (cent vingt mille francs suisses), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions de CHF 100,- (cent francs suisses) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, M. Lamesch, C. Schmitz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 19, case 1. – Reçu 15.133 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 1999.

J. Elvinger.

(06458/211/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**EUROSPEED HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. EUROSPEED S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.946.

—

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 janvier 2000.

(06459/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**EXONDER S.A., Société Anonyme,  
(anc. EXONDER HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.177.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EXONDER HOLDING S.A., R. C. numéro B 40.177 ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 17 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 423 du 24 septembre 1992.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 5 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 275 du 8 juin 1993.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 39.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en EXONDER S.A.

2. Changement de l'objet social de holding en celui d'une société de participations financières (SOPARFI).

3. Suppression de la valeur nominale des trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.

4. Réduction du capital social par absorption des pertes d'un montant total de neuf cent quarante-sept mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 947.179,42) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 979.179,42) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

5. Fixation du capital autorisé de la société à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

6. Fixation de la valeur nominale des actions à cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

7. Echange des actions existantes contre des actions nouvelles.

8. Modification de la date de l'Assemblée Générale Annuelle.

9. Modifications afférentes de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, de l'article 2, de l'article 3, alinéas 1<sup>er</sup> et 2, de l'article 9, alinéa 1<sup>er</sup> et de l'article 13 des statuts.

10. Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en EXONDER S.A.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EXONDER S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de holding en celui d'une société de participations financières (SOPARFI).

En conséquence les articles 2 et 13 des statuts sont modifiés pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des trente-neuf mille cinq cents (39.500) actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 979.179,42).

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société de neuf cent quarante-sept mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 947.179,42) pour le ramener de son montant actuel de neuf cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante-deux cents (EUR 979.179,42) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) par absorption de pertes pour un montant correspondant.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par un bilan de la société au 31 décembre 1998 et par un certificat du commissaire aux comptes du 8 décembre 1999.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé de la société à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-).

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à cinquante euros (EUR 50,-) par action.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'annuler les trente-neuf mille cinq cents actions actuellement en circulation et de les remplacer par six cent quarante (640) nouvelles actions émises en euro et de les répartir entre les actionnaires au prorata de leur participation actuelle.

*Huitième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier et le deuxième alinéa de l'article 3 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en six cent quarante (640) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

«**Art. 3. Alinéa 2.** Le capital autorisé de la société est établi à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»



*Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de l'Assemblée Générale annuelle au 18 juin à 10.00 heures.

En conséquence le premier alinéa de l'article 9 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'Assemblée Générale se réunit de plein droit le 18 juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(06460/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EXONDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 40.177.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1564 du 30 décembre 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Pour ordre  
Signature*

(06461/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FERROTUBE + STEEL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.610.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

(06471/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**EXOR GROUP, Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EXOR GROUP, a société anonyme incorporated under the name of INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY by a deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on September 15th, 1964, published in the Mémorial C, No 98 of October 24th, 1964, the articles of which have been amended on several times and for the last time by deed of the undersigned notary of June 1st, 1994, published in the Mémorial C on November 3, 1994.

The meeting is opened by Mr Tiberto Thuy Brandolini, managing director, residing in Paris.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Peter Ruys, secretary of the board of director, residing in Zurich.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Martinet, company executive, residing in Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To offer to all the holders of the preferred shares to exchange the whole or part of their preferred shares for existing ordinary shares held in treasury by the company in the proportion of one (1) ordinary share for one (1) preferred share, without changing the total number of ordinary and of preferred shares.

2. To resolve to convert as from December 31st, 1999 the currency of the company's subscribed and authorized capital from United States dollar (USD) to EURO.

3. To resolve that as from 31st December, 1999 the company will not anymore be governed by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and that, consequently, article 4.4. of the company's articles be reworded as follows:

«4.4. In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

4. To grant to the board of directors the largest power and authority possible to implement to the fullest extent possible all the resolutions to be adopted pursuant to the above items on the agenda.

5. Miscellaneous.

II.- The notices of this extraordinary general meeting were made, according to the law and the articles of incorporation, by announcements published:

In the Mémorial C, No 933 of December 7, 1999

In the Mémorial C, No 963 of December 15, 1999

In the «Luxemburger Wort» of December 7, 1999 and of December 15, 1999.

The relevant excerpts are at the disposal of the meeting.

III. - The holders of bearer shares have deposited their bearer shares according to article 19.1 of the Company's articles.

IV.- According to article 20.5 of the Articles of Incorporation and to article 46 (1) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the preferred shares are entitled to vote on the items 3 and 4 of the agenda.

V.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the class and number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

VI.- It appears from the said attendance list that out of ten million four hundred (10,400,000) ordinary shares and nine million six hundred (9,600,000) preferred shares, representing the Company's capital, and out of seven million two hundred forty-nine thousand three hundred and seven (7,249,307) ordinary outstanding shares and six million one hundred thirty-five thousand five hundred and eighteen (6,135,518) preferred outstanding shares, seven million two hundred and fourteen thousand six hundred and thirty-six (7,214,636) preferred shares are present or represented and five million four hundred and forty-seven thousand nine hundred forty-six (5,447,946) ordinary outstanding shares are present or represented.

More than half of all outstanding ordinary and more than half of all outstanding preferred shares being represented at the meeting, the meeting is duly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, the resolutions to be taken on the items 2, 3 and 4, requiring the concurrence of two thirds of all the shares represented at the meeting and entitled to vote.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to offer to all the holders of the preferred shares to exchange the whole or part of their preferred shares for existing ordinary shares held in treasury by the company in the proportion of one (1) ordinary share for one (1) preferred share, without changing the total number of ordinary and of preferred shares.

This resolution has been adopted by unanimous vote of all the ordinary shares, present or represented.

*Second resolution*

The general meeting resolves to convert as from December 31st, 1999 the currency of the company's subscribed and authorized capital from United States dollar (USD) to EURO.

This resolution has been adopted by unanimous vote of all the ordinary shares, present or represented.

*Third resolution*

The general meeting resolves that as from 31st December, 1999 the company will not anymore be governed by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and that, consequently, article 4.4. of the company's articles be reworded as follows:

«4.4. In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.»

This resolution has been adopted by unanimous vote of all the ordinary shares and all the preferred shares, present or represented.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to grant to the board of directors the largest power and authority possible to implement to the fullest extent possible the above resolutions, and more in particular the first and second resolution. The board of directors is more in particular empowered and authorized to:

1.- set the period in which the holders of the preferred shares may exchange the whole or part of their preferred shares for existing ordinary shares held in treasury by the company in the proportion of one (1) ordinary share for one (1) preferred share;

- set all other terms and conditions necessary or appropriate for achieving the said conversion.

2.- carry out the conversion of the company's subscribed and authorized capital from United States dollar (USD) to EURO by applying the conversion rate of one (1.-) Euro for one (1.-) United States dollar.

- amend article 5.1 and article 5.2 of the company's articles by inserting therein the exact amount of the subscribed and authorized capital expressed in EURO as resulting from the above and cause such insertion in, and the corre-

sponding modification of the said provisions to be recorded in authentic form by the board of directors itself or by any person which the board would have duly authorized and empowered to that effect.

This resolution has been adopted by unanimous vote of all the ordinary shares and all the preferred shares, present or represented.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, his original deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société EXOR GROUP, une société anonyme constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY suivant acte du notaire Charles Michels, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1964, publié au Mémorial C, n° 98 du 24 octobre 1964, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juin 1994, publié au Mémorial C du 3 novembre 1994.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Tiberto Thuy Brandolini, administrateur, demeurant à Paris.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Peter Ruys, secrétaire du conseil d'administration, demeurant à Zurich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Martinet, directeur de société, demeurant à Paris.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. D'offrir à tous les propriétaires d'actions privilégiées d'échanger en tout ou en partie leurs actions privilégiées contre des actions ordinaires existantes détenues en trésorerie par la société dans la proportion d'une action ordinaire pour une action privilégiée, sans changement du nombre total d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

2. De décider de convertir avec effet au 31 décembre 1999 la devise du capital souscrit et autorisé de la société de dollar des Etats-Unis (USD) en EURO.

3. De décider que avec effet au 31 décembre 1999 la société ne sera plus régie par la loi du 31 juillet 1999 concernant les sociétés holding et que, en conséquence, l'article 4.4. des statuts de la société sera modifié comme suit:

«4.4. D'une manière générale elle peut effectuer toutes opérations qu'elle estime utile dans l'intérêt de la réalisation et du développement de son objet.»

4. D'accorder au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges possibles à l'effet d'exécuter de la manière la plus large possible toutes les décisions à prendre conformément aux points ci-dessus de l'ordre du jour.

5. Divers.

II.- Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire ont été faites, conformément à la loi et aux statuts: dans le Mémorial C, n° 933 du 7 décembre 1999, dans le Mémorial C, n° 963 du 15 décembre 1999, dans le «Luxemburger Wort» des 7 et 15 décembre 1999.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Les détenteurs d'actions au porteur ont effectué le dépôt de leurs titres au porteur conformément à l'article 19.1 des statuts.

IV.- Conformément à l'article 20.5 des statuts et à l'article 46 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les actions privilégiées ont le droit de vote sur les points 3 et 4 figurant à l'ordre du jour.

V.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

VI.- Il résulte de cette liste de présence que sur les dix millions quatre cent mille (10.400.000) actions ordinaires et les neuf millions six cent mille (9.600.000) actions privilégiées, représentant le capital social de la société, et sur les sept millions deux cent quarante-neuf mille trois cent sept (7.249.307) actions ordinaires et six millions cent trente-cinq mille cinq cent dix-huit (6.135.518) actions privilégiées, émises et en circulation, sept millions deux cent quatorze mille six cent trente-six (7.214.636) actions privilégiées sont présentes ou représentées, et cinq millions quatre cent quarante-sept mille neuf cent quarante-six (5.447.946) actions ordinaires sont présentes ou représentées.

Plus de la moitié des actions ordinaires émises et en circulation et plus de la moitié des actions privilégiées émises et en circulation étant représentées à l'assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les résolutions à prendre devant réunir les deux tiers de toutes les actions représentées à l'assemblée et habilitées à voter.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'offrir à tous les propriétaires d'actions privilégiées d'échanger en tout ou en partie leurs actions privilégiées contre des actions ordinaires existantes détenues en trésorerie par la société dans la



proportion d'une (1) action ordinaire pour une (1) action privilégiée, sans changement du nombre total d'actions ordinaires et d'actions privilégiées.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité de toutes les actions ordinaires, présentes ou représentées.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir avec effet au 31 décembre 1999 la devise du capital souscrit et autorisé de la société de dollar des Etats-Unis (USD) en EURO.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité de toutes les actions ordinaires, présentes ou représentées.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide avec effet au 31 décembre 1999 que la société ne sera plus régie par la loi du 31 juillet 1999 concernant les sociétés holding et que, en conséquence, l'article 4.4. des statuts de la société sera modifié comme suit:

«4.4. D'une manière générale elle peut effectuer toutes opérations qu'elle estime utile dans l'intérêt de la réalisation et du développement de son objet.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité de toutes les actions ordinaires et de toutes les actions privilégiées, présentes ou représentées.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder au conseil d'administration les pouvoirs les plus larges possibles à l'effet d'exécuter de la manière la plus étendue possible toutes les résolutions qui précèdent, et plus particulièrement la première et la deuxième résolution. Le conseil d'administration est plus particulièrement autorisé de:

1.- déterminer la période endéans laquelle les propriétaires des actions privilégiées peuvent échanger en tout ou en partie leurs actions privilégiées contre des actions ordinaires existantes détenues en trésorerie par la société dans la proportion d'une action ordinaire ou une action privilégiée,

- déterminer toutes autres clauses et conditions nécessaires ou utiles pour la réalisation de la susdite conversion.

2.- réaliser la conversion du capital souscrit et autorisé de la société de dollar des Etats-Unis (USD) en EURO par application du taux de conversion d'un (1,-) EURO pour un (1,-) dollar des Etats-Unis.

- modifier les articles 5.1. et 5.2. des statuts de la société en y insérant le montant exact du capital souscrit et du capital autorisé exprimé en EURO tel que résultant de la susdite conversion et faire constater pareilles modifications en la forme authentique par le conseil d'administration lui-même ou par toute personne à qui un pouvoir a été accordé à cet effet par le conseil d'administration.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité de toutes les actions ordinaires et de toutes les actions privilégiées, présentes ou représentées.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Brandolini, P. Ruys, P. Martinet, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06462/216/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**EXOR GROUP, Société Anonyme.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 6.734.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirtieth of December.

Before Us Maître Jean-Paul Hencks, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

Maître Jacques Loesch, avocat, residing at Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the Board of Directors of the société anonyme EXOR GROUP, having its registered office at L-2441 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under Section B number 6.734, incorporated under the name of INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY by a deed of Maître Charles Michels, notary then residing in Luxembourg, on September 15th, 1964, published in the Mémorial C, No 98 of October 24th, 1964, the articles of which have been amended on several times and for the last time by deed of the undersigned notary of December 23, 1999, not yet published,

by virtue of a resolution of the Board of Directors, adopted at its meeting held on December 23rd 1999, a copy of which, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in its above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- The corporate capital of EXOR GROUP is presently set at two hundred million United States dollars (200,000,000.- US\$).

It is represented by ten million four hundred thousand (10,400,000) ordinary shares of ten United States dollars (10.- US\$) and by nine million six hundred thousand (9,600,000) preferred shares of ten United States dollars (10.- US\$), each fully paid in.

II.- According to a deed, documented by the undersigned notary on December 23rd 1999, the extraordinary general meeting of the shareholders resolved, among others:

1) To convert as from December 31st 1999 the currency of the company's subscribed and authorized capital from United States dollar (USD) to EURO.

2) To grant to the board of directors the largest power and authority possible to implement to the fullest extent possible the above resolutions.

The board of directors is more in particular empowered and authorized to:

- carry out the conversion of the company's subscribed and authorized capital from United States dollar (USD) to EURO by applying the conversion rate of one (1.-) EURO for one (1.-) United States dollar.

- amend article 5.1. and article 5.2. of the company's articles by inserting therein the exact amount of the subscribed and authorized capital expressed in EURO as resulting from the above conversion and cause such insertion in, and the corresponding modification of the said provisions to be recorded in authentic form by the board of directors itself or by any person which the board would have duly authorized and empowered to that effect.

III.- Following the above-mentioned resolutions the Board of Directors, in its meeting held on December 23rd, 1999, resolved:

- that article 5.1. and article 5.2. of the Company's articles are amended and will from now read as follows:

«**Art. 5.1.** The capital is fixed at two hundred million Euro (200,000,000.- EUR).

5.2. It is represented by ten million four hundred thousand (10,400,000) shares of ten (10.-) Euro and by nine million six hundred thousand (9,600,000) preferred shares of ten (10.-) Euro, each fully paid in.»

IV.- The said appearing person, acting in its above stated capacity has requested the undersigned notary to also record that as a consequence of the above-mentioned resolutions of the extraordinary general meeting of shareholders held on December 23rd, 1999, article 5.3. first paragraph will read as follows:

«The authorized capital is set at two hundred and fifty million Euro (250,000,000.- EUR), represented by twelve million five hundred thousand (12,500,000) ordinary shares of ten Euro (10.- EUR) each and by twelve million five hundred thousand (12,500,000) preferred shares of ten EUR (10.- EUR) each.»

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning on this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme EXOR GROUP, ayant son siège social à L-2441 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.734, constituée sous la dénomination de INTERNATIONAL HOLDING AND INVESTMENT COMPANY suivant acte du notaire Charles Michels, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1964, publié au Mémorial C, n° 98 du 24 octobre 1964, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 1999, non encore publié,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration, prise en sa réunion tenue en date du 23 décembre 1999, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le capital social de EXOR GROUP s'élève actuellement à deux cents millions de dollars des Etats-Unis (200.000.000.- US\$).

Il est représenté par dix millions quatre cent mille (10.400.000) actions ordinaires de dix dollars des Etats-Unis (10.- US\$) et par neuf millions six cent mille (9.600.000) actions privilégiées de dix dollars des Etats-Unis (10.- US\$) chacune.

II.- En vertu d'un acte documenté reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1999, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé entre autres:

1) de convertir à partir du 31 décembre 1999 le capital souscrit et le capital autorisé de la Société du dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) en Euro (EUR);

2) d'accorder au conseil d'administration l'autorité et les pouvoirs les plus étendus pour mettre en oeuvre dans la mesure la plus large possible les résolutions ci-avant. Le conseil d'administration est en particulier habilité et autorisé à:

- réaliser la conversion du capital souscrit et autorisé de la société de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) en Euro (EUR) par application d'un taux de conversion d'un (1,-) euro pour un (1,-) dollar des Etats-Unis d'Amérique;
- modifier l'article 5.1. et article 5.2. des statuts de la société par l'insertion du montant exact du capital souscrit et du capital autorisé tel que résultant de la susdite conversion ci-avant et faire constater pareilles modifications en la forme authentique par le conseil d'administration lui-même ou par toute personne à qui un pouvoir a été accordé à cet effet par le conseil d'administration.

III.- Suite aux résolutions ci-avant, le conseil d'administration, en sa réunion du 23 décembre 1999, décide:

- que l'article 5.1. et l'article 5.2. des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital est fixé à deux cents millions d'euros (200.000.000,- EUR).

5.2. Il est représenté par dix million quatre cent mille (10.400.000) actions ordinaires de dix euros (10,- EUR) et par neuf millions six cent mille (9.600.000) actions privilégiées de dix euros (10,- EUR), chacune entièrement libérées.»

VI.- Le même comparant agissant ès dites qualité, a encore requis le notaire de documenter qu'à la suite de la susdite assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 23 décembre 1999, l'article 5.3. alinéa premier est modifié comme suit:

«Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250.000.000,- EUR), représenté par douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions ordinaires de dix euros (10,- EUR) chacune et par douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions privilégiées de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Loesch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 121S, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06463/216/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**EUROPEAN CONSULTANCY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 53.057.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 juin 1999*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Bernard Vulfs
- Madame Elisabeth Vulfs-Desmidt
- Monsieur Elie Vulfs

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Madame Shoshana Yahrosh, retraitée, demeurant à Bruxelles/Belgique.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(06457/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FIDESSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 33, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 58.196.

Acte constitutif publié à la page 4795 du Mémorial C, numéro 100 du 3 mars 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

(06473/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FACTA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 51.443.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 531, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 mai 1998*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de;

- Monsieur Patrick Rochas;
- Mademoiselle Céline Stein;
- Mademoiselle Cristina Ferreira.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2000.

P. Rochas  
Administrateur

(06464/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FAIR VENTURE, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.  
H. R. Luxemburg B 72.424.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 9. Dezember 1999*

1. Die ausserordentliche Hauptversammlung erteilt den scheidenden Verwaltungsratsmitgliedern

Herrn Christian Schubach, wohnhaft in D-Schweinfurt

Herrn Hans Schubach, wohnhaft in D-Bad Honnef

Entlastung für ihre am heutigen Tage endende Tätigkeit und fasst folgenden Beschluss:

- Ernennung der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:
- Herr Dr. Manfred Reuter, wohnhaft in D-Hausen o.V.
- Frau Susanne Guillaume, wohnhaft in D-Bad Honnef

die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Geschäftsjahr 2005

2. Die ausserordentliche Hauptversammlung erteilt den scheidenden Kommissaren

- Herrn Thomas Weismann, wohnhaft in D-Rösrath

- Herrn Michael Hacker, wohnhaft in D-Frankfurt

Entlastung für ihre am heutigen Tage endende Tätigkeit.

Luxemburg, den 31. Januar 2000.

Für die Richtigkeit des Auszugs  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06465/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FALCO HOLDING, Société Anonyme,  
(anc. FALCO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FALCO HOLDING, avec siège social à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Précision de la dénomination de la société par l'ajout en toutes lettres de «société anonyme».

2) Conversion du capital social de LUF 1.250.000,- en Euros 30.986,6906 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- en Euros 24,7893.

3) Augmentation du capital social de 263,3094 Euros pour le porter à 31.250,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,7893 Euros à 25,- Euros.

4) Instauration d'un capital autorisé de 310.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:  
«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille (310.000,-) Euros, représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence ; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FALCO HOLDING, Société Anonyme.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois, en euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent six (30.986,6905) Euros et la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-treize (24,7893) Euros.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois virgule trois mille quatre-vingt-quatorze (263,3094) Euros, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent six (30.986,6905) Euros à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) Euros par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-treize (24,7893) Euros à vingt-cinq (25,-) Euros, la preuve du versement en espèces ayant été apportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de trois cent dix mille (310.000,-) Euros.

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les



actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Cinquième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 40.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06466/216/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FEDERSPIEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Helfent/Bertrange, 16A, route de Longwy.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signature.

(06467/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 300 du 26 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C, numéro 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C, numéro 294 du 24 août 1990 et modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 33 du 29 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FERRALUX, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

(06468/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 300 du 26 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C, numéro 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C, numéro 294 du 24 août 1990 et modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 33 du 29 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FERRALUX, S.à r.l.*

KPMG Experts-Comptables

Signature

(06469/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. Im Bruch.

R. C. Luxembourg B 53.833.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C, numéro 300 du 26 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C, numéro 112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C, numéro 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C, numéro 294 du 24 août 1990 et modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C, numéro 33 du 29 janvier 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERRALUX, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

(06470/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIDUCIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Junglinster.

R. C. Luxembourg B 47.311.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2000, vol. 532, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2000.

(06474/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 67.905.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 627/99 en date du 19 octobre 1999 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06475/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 67.905.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 19 octobre 1999, actée sous le numéro 628/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06476/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FINANCIERE DES ALPES MARITIMES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 43.457.

**EXTRAIT**

La société FIDUCENTER S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, dénonce le siège de la société FINANCIERE DES ALPES MARITIMES S.A., avec effet immédiat.

La dénonciation du contrat de domiciliation avec la société FINANCIERE DES ALPES MARITIMES S.A. a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 13 janvier 2000 conformément aux dispositions légales.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06478/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FINANCE & VENTURES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.980.

## EXTRAIT

L'assemblée générale réunie à Luxembourg le 19 janvier 2000 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du conseil d'administration et nomme en son remplacement trois nouveaux administrateurs: Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven et Mlle Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, 9, rue de l'Egalité.
2. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.
3. Décharge spéciale est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.
4. L'adresse du siège social est transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06477/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FEUER & STEIN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6941 Niederanven, 2, rue de Mensdorf.  
H. R. Luxemburg B 55.751.

Zwischen den Unterzeichneten

\* Herrn Reinhold Porn, Angestellter, wohnhaft in D-54487 Wintrich, Schulstrasse 8,  
einerseits und

\* Herrn Joachim Stefan Hoffmann, Angestellter, wohnhaft in L-6941 Niederanven, 2, rue de Mensdorf,  
andererseits

wird folgendes vorgetragen:

1. Die beiden Unterzeichneten sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts FEUER & STEIN, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-6941 Niederanven, 2, rue de Mensdorf, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 55.751.

2. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf 500.000,- LUF, eingeteilt in 500 Anteile von denen jeder der beiden Unterzeichneten je eine Hälfte gezeichnet hat.

Die Anteile sind voll eingezahlt.

3. Herr Porn beabsichtigt seine ganze Beteiligung an Herrn Hoffmann abzutreten. Herr Hoffmann stimmt dieser Abtretung zu.

4. Gemäß Artikel 8, Absatz 1, der Gesellschaftssatzung betrachten sich die beiden Unterzeichneten als gültig zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der FEUER & STEIN, S.à r.l. einberufen und beschließen einstimmig: Die unter Nummer 3 beabsichtigte Abtretung wird genehmigt.

Nachdem dies vorgetragen worden ist, haben die beiden Unterzeichneten folgendes vereinbart:

Herr Porn, vorgeannt, tritt hiermit seine zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft FEUER & STEIN, S.à r.l., mit Sitz in Niederanven an Herrn Hoffmann, ebenfalls vorgeannt, ab. Herr Hoffmann nimmt diese Abtretung an.

Die Abtretung erfolgt zum Preis von zweihunderttausend Franken (200.000,- LUF), den Herr Porn erhalten zu haben anerkennt, worüber Quittung.

Erstellt und unterzeichnet in drei Originalen wovon jede Partei einen erhalten zu haben anerkennt, in Luxemburg am 20. Januar 1999.

Dieser Vereinbarung ist sodann Herr Hoffmann, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft FEUER & STEIN, S.à r.l., Niederanven, beigetreten und erklärt hiermit, im Namen der Gesellschaft obige Abtretung von Gesellschaftsanteilen ausdrücklich anzunehmen.

Diese Annahme erfolgt gemäß Artikel 190, Absatz 2, des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie es in der Folge abgeändert wurde und der Geschäftsführer verpflichtet sich diese Abtretung umgehend, gemäß Artikel 185 desselben Gesetzes, im Gesellschaftsregister einzutragen.

Luxemburg, den 20. Januar 1999.

Für FEUER & STEIN, S.à r.l.  
J. S. Hoffmann  
Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1999, vol. 527, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(06472/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**FINASA, Société financière.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 46.440.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 1000, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en remplacement des comptes déposés le 6 juillet 1999.

Luxembourg, le 10 janvier 2000.

P. Rochas  
*Administrateur*

(06479/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FINBIOEXPERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 37.913.

Il est porté à la connaissance des intéressés, que le siège social à Luxembourg, 1, place Dargent, a été dénoncé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06480/525/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIRA INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour la S.A. FIRA INVESTMENTS HOLDING

Signature

(06481/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIorentino, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 20.281.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 26 janvier 2000, vol. 125, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 28 janvier 2000.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(06482/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FOOD-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 33.574.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 20 janvier 2000, vol. 132, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 janvier 2000.

Signature.

(06487/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FUN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06489/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FIRERTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 230, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 64.153.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06483/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FISEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7382 Helmdange, 21, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 20.607.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 26 janvier 2000, vol. 125, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmdange, le 28 janvier 2000.

FISEC, S.à r.l.  
Signature

(06484/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FMC PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.032.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06485/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**FONTAINBLEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.232.

EXTRAIT

L'assemblée générale réunie à Luxembourg le 19 janvier 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du conseil d'administration et nomme en son remplacement trois nouveaux administrateurs: Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch-Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven et Mlle Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, 9, rue de l'Egalité.

2. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.

3. Décharge spéciale est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

4. L'adresse du siège social est transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06486/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GARANANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 46.001.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 1999, actée sous le numéro 855/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06491/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---



**FRIGOSCANDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.125.

Monsieur Gerald R. Morgan s'est démis de ses fonctions d'administrateur avec effet au 20 août 1999.  
Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour FRIGOSCANDIA S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06488/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Munsbach, Zone industrielle.  
R. C. Luxembourg B 23.227.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(06490/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GELLET INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 58.049.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 15 juin 1999*

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Pierre Letargez,
- Monsieur Yves Geltmeyer,
- Madame Pascale Paindavoine.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(06492/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**G.U.F., GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITAEREN FORSCHUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, en date du 20 janvier 2000, que l'assemblée a décidé d'accepter la lettre de démission de Mlle Sophie Mellinger en tant qu'administrateur, et a décidé, à l'unanimité, de nommer en tant que nouvel administrateur: M. Courtenay Worthington, domicilié C/Infanta Maria Teresa, 6-A, 6°S, 28016 Madrid, Espagne. Le mandat du nouvel administrateur prendra immédiatement fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2000.

Il résulte également de ladite assemblée générale extraordinaire des actionnaires que l'assemblée a décidé de donner pouvoir au conseil d'administration afin de nommer en tant qu'administrateur-délégué, M. Courtenay Worthington, conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(06497/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**G.U.F., GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITAEREN FORSCHUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 51.578.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 21 janvier 2000, que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de nommer M. Courtenay Worthington en tant qu'administrateur-délégué de la société, et de lui conférer pouvoir de signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(06498/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GELUCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 14.992.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 1999, actée sous le numéro 865/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06493/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GEMAT GRUE SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Centre comm. Le 2000.  
R. C. Luxembourg B 60.511.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06494/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GERARD KAHLERT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 36.124.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 85, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06495/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GESILUX - GESTION D'INVESTISSEMENT LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 44.579.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège social le 20 janvier 2000 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1997 et a nommé en son remplacement, M. Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire.

*Pour extrait conforme*  
*Signature*  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06499/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GEROGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, route de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06496/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GROWTH OUTSOURCES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.080.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 2 février 1999*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Mademoiselle Céline Stein;
- Monsieur Jean-Charles Miguel Grollet;

et le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

P. Rochas  
Administrateur

(06500/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 64.135.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour la société GT IMMOBILIER S.A.  
VIP COMPTA S.A.

Signature

(06501/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GYSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R. C. Luxembourg B 36.733.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 avril 1991, acte publié au Mémorial C, n° 382 du 12 octobre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GYSA, S.à r.l.  
KPMG Experts-Comptables  
Signature

(06503/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HAHN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8087 Bertrange, 13, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 31.286.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signatures.

(06504/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**GUINEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.796.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUINEU S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.796.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre De Cuyper, docteur en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EURO avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- 2.- Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros.
- 3.- Fixation du nouveau capital autorisé.
- 4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour l'adapter aux décisions prises ci-avant.
- 5.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide avec effet rétroactif au premier janvier 1999, de convertir la devise du capital social exprimée actuellement en francs luxembourgeois en euros au taux de conversion légal, à savoir quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois égal un (1,-) euro.

En conséquence, le capital social souscrit de la société de deux cents millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) est fixé à quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix virgule cinquante euros (4.957.870,50 euros).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quarante deux mille cent vingt-neuf virgule cinquante euros (42.129,50 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent cinquante-sept mille huit cent soixante-dix virgule cinquante euros (4.957.870,50 EUR) à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles, mais en portant la valeur nominale de chaque action à vingt-cinq euros (25,- EUR) par incorporation des réserves libres.

La preuve de l'existence des réserves libres suffisantes à la présente augmentation de capital a été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément sur base d'un bilan intérimaire arrêté au 30 novembre 1999.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) et d'autoriser le conseil d'administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation et de bénéfice ou réserves de capital.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de la présente assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1999 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises ci-avant pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR), divisé en deux cent mille (200.000) actions de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de la présente assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1999 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à soixante mille (60.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Pasti, M.-P. Thibo, J.-P. De Cuyper, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06502/216/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

### **HELVAG EWD AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

H. R. Luxembourg B 50.390.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg.

Fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROPÄISCHER WIRTSCHAFTSDIENST LUXEMBOURG A.G., mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 275 vom 19. Juni 1995 und abgeändert durch die Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial des Jahres 1998 Seite 32246.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Heinrich Steyert, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg, welcher zum Schriftführer bestimmt Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, Privatangestellte, wohnend in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Frank Ferron, Privatangestellter, wohnend in Bofferdingen.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Abänderung des Namens der Gesellschaft und Abänderung von Artikel 1 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Zwischen den Vertragsparteien wird vereinbart der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: HELVAG EWD A.G.

2) Abänderung des Gegenstandes der Gesellschaft und Abänderung von Artikel 4 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft kann Unternehmen im In- und Ausland erwerben und sich daran beteiligen und sie kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.



Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

3) Abänderung der Vertretungsregeln der Gesellschaft in dem Sinne dass die Gesellschaft künftighin vertreten wird durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder des Delegierten des Verwaltungsrats zusammen mit einem anderen Mitglied des Verwaltungsrats oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.

Folgende Abänderung von Artikel 12 der Satzung.

4) Abberufung und Neuernennung des Verwaltungsrates.

5) Volleinzahlung des Grundkapitals.

6) Umstellung des Gesellschaftskapitals auf die Währung der Europäischen Gemeinschaft.

7) Erhöhung des Grundkapitals der Gesellschaft.

8) Bestimmungen über den Beirat.

9) Verschiedenes.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: HELVAG EWD A.G., und Artikel 1 der Satzung der in der Tagesordnung enthaltenen Wortlaut zu geben.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«Die Gesellschaft kann Unternehmen im In- und Ausland erwerben und sich daran beteiligen und Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.»

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Vertretungsregeln der Gesellschaft abzuändern und somit Artikel 12 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 12.** Die Gesellschaft wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrats, oder des Delegierten des Verwaltungsrats zusammen mit einem anderen Mitglied des Verwaltungsrats, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats.»

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden des gesamten Verwaltungsrates.

Es werden zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern ernannt auf eine Dauer von sechs Jahren endigend am Schluss der Generalversammlung, welche im Jahre 2005 stattfinden wird:

- Herr Peter Klefisch, Kaufmann, wohnend in CH-1838 Rougemont;
- Herr Gerd Ehehalt, Gastronom, wohnhaft in D-97082 Würzburg;
- Herr Karl-Heinz Klefisch, Versicherungskaufmann, wohnhaft in CH-6942 Savosa;
- Herr Peter Locher, Kaufmann, wohnhaft in CH-6300 Zug.

Die Generalversammlung beschliesst, die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied zu ermächtigen.

#### *Fünfter Beschluss*

Der Verwaltungsrat stellt fest, dass das Gesellschaftskapital voll einbezahlt ist. Dieses, zu drei Viertel einbezahlte restliche Grundkapital steht nun der Gesellschaft zur Verfügung, was dem Notar nachgewiesen ist durch Bankbescheinigung und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) in dreissigtausendneunhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (EUR 30.986,69), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien zu je vierundzwanzig Komma achtundsiebzigvierundneunzig Euro (EUR 24,7894) umzuwandeln.

#### *Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um neunundvierzigtausendunddreizehn Komma einunddreissig Euro (EUR 49.013,31) zu erhöhen, um es von seinem augenblicklichen Betrag auf achtzigtausend Euro (EUR 80.000,-) zu bringen, einerseits bis zum Belauf von zweihundertdreiundsechzig Komma einunddreissig Euro (EUR 263,31) durch Erhebung des Nennwertes der Aktien auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und andererseits bis zum Belauf von achtundvierzigtausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 48.750,-) durch Ausgabe von eintausendneunhundertfünfzig (1.950) neuen Aktien.

Die Gesellschaft beschliesst, nach Kenntnisnahme des Verzichtes des zweiten Aktionärs auf sein preferentielles Zuteilungsrechts auf die neu auszugebenden Aktien, diese an die Hauptaktionärin auszugeben.

Ist sodann dieser Urkunde beigetreten, die Gesellschaft HELVAG A.G., mit Sitz in CH-6300 Zug, hier vertreten durch Herrn Heinrich Steyert, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in CH-6300 Zug, am 29. November 1999, welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden, und erklärte die Kapitalerhöhung voll und ganz einzuzahlen und die neuen Aktien zu zeichnen, mit dem ausdrücklichen Einverständnis des andern Gesellschafters, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von neunundvierzigtausendunddreizehn Komma einunddreissig Euro (EUR 49.013,31) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar durch eine Bankbestätigung nachgewiesen wurde.

Die Generalversammlung beschliesst fernerhin, die nunmehr bestehenden dreitausendzweihundert (3.200) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) durch achthundert (800) Aktien mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100,-) zu ersetzen und dem Verwaltungsrat Vollmacht zu erteilen, diesen Beschluss auszuführen.

Folglich beschliesst die Generalversammlung, Artikel 5 der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtzigtausend Euro (EUR 80.000.-), eingeteilt in achthundert (800) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), voll eingezahlt.»

*Achter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 7 abzuändern durch Hinzufügen eines neuen Absatzes mit folgendem Wortlaut:

«Der Verwaltungsrat kann mit qualifizierter Mehrheit die Bildung eines Beirates beschliessen. Der Beirat hat ausschliesslich beratende Funktion.»

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: H. Steyert, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 30, case 7. – Reçu 19.779 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 24. Januar 2000.

J.-P. Hencks.

(06510/216/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**HELVAG EWD AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 50.390.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de dépôt et de la publication au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (06511/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.813.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on December twenty-nine.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of HERMALUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 59.813, incorporated by a deed of the undersigned notary on 19 June 1997, deed published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 542 on 2 October 1997, which deed was modified on 6 August 1997 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 674 of 2 December 1997, which deed was modified on 31 December 1997, by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 286 of 28 April 1998, which deed was modified on 30 June 1998, by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 724 of 7th October 1998, which deed was modified on December 23, 1998 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 202 of March 25, 1999, which deed was modified on June 30, 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 750 of October 09, 1999, which deed was modified on August 10, 1999 by the undersigned notary, modification published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 861 of November 17, 1999.

The meeting is presided by Mr J.O.H. Van Crugten, residing in L-8028 Strassen, who appoints as secretary Mrs M. H. Cost, residing in B-6791 Athus.

The meeting elects as scrutineer Mr R.A.A. Schaaphok, residing in L-8283 Kehlen.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman issues the attendance list, which after having been signed *ne varietur* by the shareholders present and represented together with the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That it appears from the attendance list, that all of the shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase the corporate capital by an amount of FRF 5,750,000.- (five million seven hundred fifty thousand French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 82,011,800.- (eighty-two million eleven thousand and eight hundred French francs) to FRF 87,761,800.- (eighty-seven million seven hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs) by the creation and issue of 28,750 (twenty-eight thousand seven hundred and fifty) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares. The capital increase has done by supply of the following shares:

<i>Company name</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Nominal value of each share in FRF</i>	<i>Total value of the supply in FRF</i>
IMMOBILIERE 6 S.A. . . . . .	57,500	100	5,750,000
	<u>57,500</u>		<u>5,750,000</u>

The registered office of the above company is Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

2. Renunciation of the existing shareholders to their preference subscription right.

3. Subscription and payment of the newly issued shares by supply of 57,500 (fifty seven thousand five hundred) shares of the company IMMOBILIERE 6 S.A., registered at Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

4. Amendment of the article 5 of the statutes to adapt it to the resolutions taken on basis of the above-mentioned agenda.

5. Miscellaneous.

The meeting of shareholders having approved the declarations of the chairman, and considering duly convened, has deliberated and takes by separate vote and unanimously the following decisions:

*First Resolution*

The meeting of shareholders decides to increase the capital by an amount of FRF 5,750,000.- (five million seven hundred fifty thousand French francs) in order to raise it from its present amount of FRF 82,011,800.- (eighty-two million eleven thousand and eight hundred French francs) to FRF 87,761,800.- (eighty-seven million seven hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs) by the creation and issue of 28,750 (twenty-eight thousand and seven hundred and fifty) new shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French francs) each, having the same rights and advantages than the existing shares and having right to profits in the same proportion than the existing shares. The capital increase was done by supply of the following shares:

<i>Company name</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Nominal value of each share in FRF</i>	<i>Total value of the supply in FRF</i>
IMMOBILIERE 6 S.A. . . . . .	57,500	100	5,750,000
	<u>57,500</u>		<u>5,750,000</u>

The registered office of the above company is Tour du CREDIT LYONNAIS, 129 rue Servient, Lyon, France.

The appearing parties and the undersigned notary declare that the shares in the French company IMMOBILIERE 6 S.A., registered at Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France, that are brought to increase the capital of the company represent more than 75% of the corporate capital of the French company.

*Second Resolution*

The existing shareholder renounces to its preferential subscription right for the capital increase here above decided.

*Third Resolution*

Mr Tom Thomson represented by Mr J.O.H. van Crugten by virtue of a proxy given under private deed on December 23rd 1999,

subscribes to all newly issued shares at par value and he declares to fully pay-in the newly issued shares subscribed by supply of 57,500 shares of the company IMMOBILIERE 6 S.A., registered at Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

This supply is not submitted to a prior audit report issued by a «réviseur d'entreprises».

The meeting of shareholders representing the total corporate capital of the company accepts unanimously the subscription of all newly issued shares by Mr Tom Thomson.

The shareholders declare that the shares have been duly transferred in full property to the company and the shareholders grant to one another due discharge.

*Fourth Resolution*

Following the capital increase the meeting of shareholders decides to amend the article 5 of the statutes in order to read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at FRF 87,761,800.- (eighty-seven million seven hundred sixty-one thousand and eight hundred French francs), divided in 438,809 (four hundred thirty-eight thousand and eight hundred and nine) shares with a nominal value of FRF 200.- (two hundred French Francs) each, fully paid up.

On the basis of the above-decided capital increase, the corporate capital is held as follows:

CITADEL HOLDINGS PLC . . . . .	410,059 shares	FRF 82,011,800
Mr Tom Thomson . . . . .	28,750 shares	FRF 5,750,000
Total: . . . . .	438,809 shares	FRF 87,761,800

*Evaluation - Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 86.000,- LUF.

The increase of capital is valued at 35,361,224.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing people the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Made in Mamer on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames names civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte précédent:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HERMALUX S.à r.l., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.813, constituée suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 542 du 2 octobre 1997, acte modifié le 6 août 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 674 du 2 décembre 1997, acte modifié le 31 décembre 1997 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 286 du 28 avril 1998, acte modifié le 30 juin 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 724 du 7 octobre 1998, acte modifié le 23 décembre 1998 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 202 du 25 mars 1999, acte modifié le 30 juin 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 750 du 9 octobre 1999, acte modifié le 10 août 1999 par le même notaire, modification publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 861 du 17 novembre 1999.

L'Assemblée est présidée par M. J. O. H. Van Crugten, demeurant à L-8028 Strassen, lequel désigne comme secrétaire Mme M. H. Cost, demeurant à B-6791 Athus.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. R.A.A. Schaaphok, demeurant à L-8283 Kehlen.

Le bureau, étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés présents et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de FRF 5.750.000,- (cinq millions sept cent cinquante mille francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 82.011.800,- (quatre-vingt-deux millions onze mille huit cents francs français) à FRF 87.761.800,- (quatre-vingt-sept millions sept cent soixante et un mille huit cents francs français) par la création et l'émission de 28.750 (vingt-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes. L'augmentation de capital se fait par l'apport des titres suivants:

<i>Nom de la société</i>	<i>Nombre d'actions de chaque action</i>	<i>Valeur nominale de l'apport en FRF</i>	<i>Valeur totale en FRF</i>
IMMOBILIERE 6 S.A. . . . .	57.500	100	5.750.000
	57.500		5.750.000

L'adresse sociale de la société ci-dessus est la Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

2. Renonciation des associés à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération des parts sociales nouvelles par l'apport de 57.500 actions de la société IMMOBILIÈRE 6 S.A., ayant son siège social à la Tour du CREDIT LYONNAIS, 129 rue Servient, Lyon, France.

4. Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de FRF 5.750.000,- (cinq millions sept cent cinquante mille francs français) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de FRF 82.011.800,- (quatre-vingt-deux millions onze mille huit cents francs français) à FRF 87.761.800,- (quatre-vingt-sept millions sept cent soixante et un mille huit cents francs français) par la création et l'émission de 28.750 (vingt-huit mille sept cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes et ayant droit au bénéfice dans la même proportion que les parts sociales existantes. L'augmentation de capital se fait par l'apport des titres suivants:

<i>Nom de la société</i>	<i>Nombre d'actions de chaque action</i>	<i>Valeur nominale de l'apport en FRF</i>	<i>Valeur totale en FRF</i>
IMMOBILIÈRE 6 S.A. ....	57.500	100	5.750.000
	<u>57.500</u>		<u>5.750.000</u>

L'adresse sociale de la société ci-dessus est la Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

Les parties comparantes et le notaire instrumentant déclarent que les actions dans les sociétés de droit français IMMOBILIÈRE 6 S.A., cette société ayant son siège social à la Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France, qui fait l'objet de l'apport dans l'augmentation de capital prédécrite représentent plus de 75% du capital social de cette société françaises.

*Deuxième résolution*

L'associé existant renonce à son droit de souscription préférentiel lors de l'augmentation de capital décidé ci-avant.

*Troisième résolution*

Monsieur Tom Thomson, représenté par Monsieur J.O.H. van Crugten en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 23 décembre 1999,

souscrit à toutes les parts sociales nouvellement émises et déclare avoir libéré intégralement les parts sociales nouvellement émises et souscrites par l'apport de 57.500 actions de la société IMMOBILIÈRE 6 S.A., ayant son siège social à la Tour du CREDIT LYONNAIS, 129, rue Servient, Lyon, France.

Lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par un réviseur d'entreprises.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription de la totalité des parts sociales nouvellement émises par Monsieur Tom Thomson.

Les associés déclarent que les actions ont été dûment transférées en pleine propriété à la société et se donnent mutuellement quittance.

*Quatrième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de FRF 87.761.800,- (quatre-vingt-sept millions sept cent soixante et un mille huit cents francs français), divisé en 438.809 (quatre cent trente-huit mille huit cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de FRF 200,- (deux cents francs français) chacune entièrement libérée.»

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-avant, le capital social est détenu comme suit:

CITADEL HOLDINGS PLC .....	410.059 parts	FRF 82.011.800
M. Tom Thomson .....	<u>28.750 parts</u>	<u>FRF 5.750.000</u>
Total: .....	438.809 parts	FRF 87.761.800

*Frais - Evaluation*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à 86.000,- LUF.

L'augmentation de capital est évaluée à 35.361.224,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant le parole, le président lève la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.O.H. Van Crugten, M.H. Cost, R.A.A. Schaaphok, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

J. Delvaux.

(06512/208/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.



**HERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 59.813.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire actés en date du 29 décembre 1999 sous le numéro 889 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(06513/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**HANDLOWY INVESTMENTS II, Limited Liability Company.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the first of December.  
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., having its registered office in Warszawa (Poland), here represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Strassen, by virtue of a proxy under private seal of the 26th of November 1999, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the hereinabove stated capacities, declares to be the sole associate of the company HANDLOWY INVESTMENTS II, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of October 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the 26th of January 1998, number 57.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 20th of August 1999, not yet published.

The associate requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The associate decides to amend the first sentence of article 12 of the by-law, which henceforth will read as follows:

«**Art. 12. (1st sentence).** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two managers class A or by the joint signatures of manager class A and class B.»

*Second resolution*

The associate nominates as managers class A:

- Jerzy Suchnicki, bank director, residing in Warsaw (P),
- Mirosław Kalicki, economist, residing in Warsaw (P).

The associate nominates as managers class B:

- Claude Zimmer, expert-comptable, residing in Luxembourg;
- Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg;
- Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Mamer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., ayant son siège social à Warszawa (Pologne), ici représentée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 26 novembre 1999, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, déclare être le seul associé de la société HANDLOWY INVESTMENTS II, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 janvier 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 août 1999, non encore publié.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé décide de modifier la première phrase de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12. (1<sup>ère</sup> phrase).** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée soit par les signatures conjointes de deux gérants de classe A ou par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.»

*Deuxième résolution*

L'associé nomme comme gérants de classe A:

- Monsieur Jerzy Suchnicki, directeur de banque, demeurant à Varsovie (P),
- Monsieur Miroslaw Kalicki, économiste, demeurant à Varsovie (P).

L'associé nomme comme gérants de classe B:

- Monsieur Claude Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 1999, vol. 412, fol. 3, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 1999.

E. Schroeder.

(06505/228/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., having its registered office in Warszawa (Poland), here represented by Mr Guy Hornick, maître en sciences économiques, residing in Strassen, by virtue of a proxy under private seal,

which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, declares to be the sole associate of the company HANDLOWY INVESTMENTS II, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 1st of October 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the 26th of January 1998, number 57.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 1st of December 1999, not yet published.

The associate requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The associate decides to increase the capital by the amount of LUF 525,000,000.- (five hundred and twenty-five million Luxembourg Francs) in order to raise it from LUF 500,000 (five hundred thousand Luxembourg Francs) to LUF 525,500,000.- (five hundred and twenty-five million five hundred thousand Luxembourg Francs) by the issuance of 525,000 shares of LUF 1,000 (one thousand Luxembourg Francs) each, to be issued at par and benefitting of the same rights and advantages as the presently issued shares.

The 525,000 additional shares are subscribed by:

- BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., prenamed,	
four hundred twenty-five thousand shares	425,000
- HANDLOWY INVESTMENTS, having its registered office in Luxembourg 54, Bd Napoléon I <sup>er</sup> ,	
here appearing and represented by Mr Guy Hornick, prenamed,	
by virtue of a proxy under private seal,	
one hundred thousand shares	100,000
Total: five hundred twenty-five thousand shares	525,000

All these shares have been fully paid in cash so that the amount of LUF 525,000,000.- (five hundred and twenty-five million Luxembourg Francs) is available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, the associates decide to amend Article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital of the company is fixed at LUF 525,500,000.- (five hundred and twenty-five million five hundred thousand Luxembourg Francs) divided into 525,500 (five hundred twenty-five thousand five hundred) shares of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg Francs) each.

The shares have been subscribed by:

- BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., having its registered office in Warszawa (Poland), four hundred twenty-five thousand five hundred shares . . . . .	425,500
- HANDLOWY INVESTMENTS, having its registered office in Luxembourg 54, boulevard Napoléon I <sup>er</sup> , one hundred thousand shares . . . . .	<u>100,000</u>
Total: five hundred twenty-five thousand five hundred shares . . . . .	<u>525,500»</u>

*Third resolution*

The associates decide to amend Article 4 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 4.** The name of the company is HANDLOWY INVESTMENTS II, société à responsabilité limitée.»

*Fourth resolution*

The associates decide to amend Article 5 (first sentence) of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First sentence.** The registered office of the company is in Luxembourg and may be transferred by a resolution of the associates to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg and, if extraordinary event occur, even outside the Grand Duchy of Luxembourg.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, amounts to approximately five million five hundred thousand Luxembourg Francs (5,500,000.- LUF).

On the day named at the beginning of document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., ayant son siège social à Warszawa (Pologne),  
ici représentée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société HANDLOWY INVESTMENTS II, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 26 janvier 1998.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 1999, non encore publié.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 525.000.000.- (cinq cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) pour le porter de LUF 500.000.- (cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 525.500.000.- (cinq cent vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois) par la création de 525.000 parts sociales de LUF 1.000.- (mille francs luxembourgeois) chacune, à émettre au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les 525.000 parts sociales sont souscrites par:

- BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., prénommée, quatre cent vingt-cinq mille parts . . . . .	425.000
- HANDLOWY INVESTMENTS, ayant son siège social à Luxembourg 54, boulevard Napoléon I <sup>er</sup> , comparaissant à l'instant et représentée par Monsieur Guy Hornick, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, cent mille parts . . . . .	<u>100.000</u>
Total: cinq cent vingt-cinq mille parts . . . . .	<u>525.000</u>

et entièrement libérées en espèce de sorte que la somme de LUF 525.000.000.- (cinq cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à LUF 525.500.000,- (cinq cent vingt-cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 525.500 (cinq cent vingt-cinq mille cinq cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites par:

- BANK HANDLOWY w WARSZAWIE S.A., ayant son siège social à Varsovie (Pologne), quatre cent vingt-cinq mille cinq cents parts . . . . .	425.500
- HANDLOWY INVESTMENTS, ayant son siège social à Luxembourg 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> , cent mille parts . . . . .	100.000
Total: cinq cent vingt-cinq mille cinq cents parts . . . . .	<u>525.500»</u>

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de HANDLOWY INVESTMENTS II, société à responsabilité limitée».

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 5 (première phrase) des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg et pourra être transféré par décision des associés en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève approximativement à cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hornick, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2000, vol. 412, fol. 47, case 8. – Reçu 5.250.000 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2000.

E. Schroeder.

(06506/228/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**HANDLOWY INVESTMENTS II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 janvier 2000.

E. Schroeder

(06507/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**INTERPAPIER, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.841.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 1999, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, M<sup>e</sup> Marc Ronca et du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Pour INTERPAPIER, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 12, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06535/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**H.B.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.648.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signatures.

(06508/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HDB FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Mamer, 106, route d'Arlon.  
H. R. Luxembourg B 48.909.

Koordinierte Statuten nach einer ausserordentliche Generalversammlung vom 27. Dezember 1999, nummer 864/99 vor dem Notar Jacques Delvaux, mit dem Amtswohnsitz zu Luxemburg-Stadt, absetzen ins Gericht am 31. Januar 2000.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

(06509/208/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HEXAGONE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Junglinster.  
R. C. Luxembourg B 63.128.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2000, vol. 532, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2000.

Signatures.

(06514/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HODINGH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 58.636.

EXTRAIT

L'assemblée générale réunie à Luxembourg le 19 janvier 2000 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission du conseil d'administration et nomme en son remplacement trois nouveaux administrateurs: Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch/Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven et Mlle Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, 9, rue de l'Egalité.

2. L'assemblée générale prend acte de la démission du commissaire aux comptes et nomme en son remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.

3. Décharge spéciale est accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

4. L'adresse du siège social est transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06515/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**ICRED, INTERNATIONAL COMPANY FOR REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A. Holding,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 59.527.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour le compte de ICRED S.A. HOLDING  
FIDUPLAN S.A.

Signature

(06525/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HOLBORN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 25.237.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 23 novembre 1999, actée sous le n° 701/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(06516/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HOME-MADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8396 Septfontaines, 8, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 41.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Mersch, le 26 janvier 2000, vol. 125, fol. 41, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Helmdange, le 28 janvier 2000.

FISEC, S.à r.l.  
Signature

(06517/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HOSPITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1646 Senningerberg, 4, rue du Grünewald.  
R. C. Luxembourg B 31.001.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 533, fol. 11, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(06518/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**HTT ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.150.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 17 janvier 2000, a pris acte de la démission du conseil d'administration et a nommé en son remplacement trois nouveaux administrateurs: Mme Luisella Moreschi, demeurant à L-Brouch/Mersch, 32, route d'Arlon, Mlle Angela Cinarelli, demeurant à Luxembourg, 28, rue Beethoven et Mlle Frédérique Vigneron, demeurant à Luxembourg, 9, rue de l'Egalité.

L'assemblée générale a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement Mme Catherine Calvi, demeurant à L-Bascharage, 8A, rue du Ruisseau.

Décharge spéciale a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants pour leurs mandats et gestion jusqu'à ce jour.

L'adresse du siège social a été transférée au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2000, vol. 532, fol. 75, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06519/693/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**I-BC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1858 Luxembourg, 3B, rue de Kirchberg.  
R. C. Luxembourg B 64.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1999, vol. 533, fol. 14, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(06520/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

---

**IC INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 64.170.

—

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der IC INVEST, SICAV, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable, SICAV) mit Sitz in Luxemburg (die «Gesellschaft»), eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 64.170, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 29. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Mai 1998. Die Satzung der Gesellschaft wurde geändert gemäß privatschriftlicher Urkunde vom 29. September 1999, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 11.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Francis Kass, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Jeannette Vaude-Perrin, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Kim Kirsch, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Gesellschafterversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Einladung zur außerordentlichen Gesellschafterversammlung wurde gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 27. November 1999 sowie am 14. Dezember 1999 jeweils im Mémorial, im Luxemburger Wort und im Tageblatt veröffentlicht.

II. Die Tagesordnung der außerordentlichen Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Änderung des Rechnungsjahres der Gesellschaft, welches in Zukunft am 1. Januar eines jeden Jahres beginnen und am 31. Dezember desselben Jahres enden soll.

2. Entsprechende Änderung von Artikel 22 der Satzung.

3. Verschiedenes.

III. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Anteilhaber sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Anteilhabern, den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber und den Mitgliedern des Büros der Gesellschafterversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

IV. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, daß einhundertneunundneunzigtausendeinhunderteinundneunzig (199.191) Anteile von den insgesamt vierhundertneunundsechzigtausendvierhundertzweiundachtzig (469.482) sich im Umlauf befindlichen Anteile der Investmentgesellschaft anwesend oder vertreten sind.

Der Vorsitzende teilt der Generalversammlung mit, dass eine erste ausserordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 1. Dezember 1999 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

V. Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wieviele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluß*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, daß das Rechnungsjahr der Gesellschaft in Zukunft am 1. Januar eines jeden Jahres beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet.

Die Gesellschafterversammlung beschließt ferner, daß das laufende Rechnungsjahr, welches am 1. Juli 1999 begonnen hat, am 31. Dezember 1999 enden wird.

*Zweiter Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung den Artikel 22 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 22. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.»

*Dritter Beschluß*

Im Zusammenhang mit den vorstehenden Beschlüssen beschließt die Gesellschafterversammlung des weiteren, daß die jährliche Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft in Zukunft am letzten Mittwoch des Monats März um 12.00 Uhr abgehalten wird.

Die Gesellschafterversammlung beschließt ferner, daß die nächste jährliche Generalversammlung am 29. März 2000 abgehalten wird.

*Vierter Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung den vierten Absatz von Artikel 21 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:



«**Art. 21. Gesellschafterversammlung. (Vierter Absatz).** Die jährliche Generalversammlung wird im Einklang mit den Bestimmungen des Luxemburger Rechts in Luxemburg an einem in der Einladung angegebenen Ort am letzten Mittwoch des Monats März um 12.00 Uhr abgehalten.»

Nachdem zum Tagesordnungspunkt «3. Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, J. Vaude-Perrin, K. Kirsch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2000.

F. Baden.

(06521/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

### **IC INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.170.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 janvier 2000.

F. Baden.

(06522/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

### **IC INVEST HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 64.169.

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der IC INVEST HOLDINGS S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in Luxemburg (die «Gesellschaft»), eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 64.169, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 29. April 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 28. Mai 1998.

Die Versammlung wird um 11.45 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Francis Kass, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Jeannette Vaude-Perrin, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Kim Kirsch, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Gesellschafterversammlung ersucht der Vorsitzende dem amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung:*

1. Umstellung der Währung des Gesellschaftskapitals von Deutscher Mark auf Euro.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um vierzehntausendzweihundertundneun Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 14.209,57) auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) durch Ausgabe von dreihundert (300) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie, welche den Anteilhaber im Verhältnis zu ihrer derzeitigen Beteiligung an der Gesellschaft zugeteilt werden.
3. Entsprechende Änderung der ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung.
4. Einführung eines genehmigten Kapitals und Festsetzung der Höhe des genehmigten Kapitals auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-).
5. Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.
6. Änderung des Rechnungsjahres der Gesellschaft, welches in Zukunft am 1. Januar eines jeden Jahres beginnen und am 31. Dezember desselben Jahres enden soll.
7. Entsprechende Änderung von Artikel 20 der Satzung.
8. Verschiedenes.

II. Alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen, die von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Vorstandsmitgliedern unterzeichnet wird und gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder gültig vertreten und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erkennen sich als ordnungsgemäß einberufen und

erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV. Die gegenwärtige Versammlung vertritt sämtliche Aktien der Gesellschaft, ist ordnungsgemäß einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach diesen Erklärungen faßt die Gesellschafterversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluß*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Währung des Gesellschaftskapitals von deutscher Mark auf Euro umzustellen und die Bezeichnung des Nennwertes der Aktien abzuschaffen.

*Zweiter Beschluß*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um vierzehntausendzweihundertundneun Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 14.209,57) von seinem derzeitigen Betrag von fünfunddreißigtausendsiebenhundertundneunzig Euro und dreiundvierzig Cents (EUR 35.790,43) auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zu erhöhen ohne Ausgabe von neuen Aktien.

Diese Kapitalerhöhung wird ohne neuen Einlagen vorgenommen, durch Zufügung zum Gesellschaftskapital des Betrages von vierzehntausendzweihundertundneun Euro und siebenundfünfzig Cents (EUR 14.209,57), welcher Betrag dem Konto «Ergebnisvortrag» der Gesellschaft entnommen wird.

Der Bestand dieses Kontos wird dem unterzeichneten Notar durch Vorlage einer Bilanz, datiert auf Dezember 1999, nachgewiesen.

Alsdann beschliesst die Generalversammlung den Nennwert der Aktien auf fünfzig Euro (50,- EUR) festzulegen und die bestehenden siebenhundert (700) Aktien gegen eintausend (1.000) Aktien zu je fünfzig Euro (50,- EUR) umzutauschen und den Anteilhabern im Verhältnis zu ihrer derzeitigen Beteiligung an der Gesellschaft zuzuteilen. Demnach hält die IC INVEST, SICAV nunmehr neunhundertachtundneunzig (998) Aktien an der Gesellschaft, die FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A. zwei (2).

*Dritter Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-). Es ist in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

*Vierter Beschluß*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Verwaltungsrat bis zum 30. Dezember 2004 zu ermächtigen, Aktien innerhalb des genehmigten Kapitals auszugeben und die Höhe des genehmigten Kapitals auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) festzusetzen.

Die Aktionäre, welche alle hier vertreten sind, erklären auf ihr Vorzugsrecht bei der Zeichnung neuer Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals zu verzichten, sowie auf den Bericht des Verwaltungsrats gemäss Artikel 32-3 (5) des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Der Verwaltungsrat wird somit ermächtigt Aktien im Rahmen des genehmigten Kapitals auszugeben, ohne dabei den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen.

*Vierter Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung, nach dem ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung zwei Absätze hinzuzufügen, welche folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. (Zweiter und dritter Absatz).** Das genehmigte Aktienkapital beträgt fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) und ist in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) pro Aktie eingeteilt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, bis zum 30. Dezember 2004, Aktien auszugeben oder Optionen auf Aktien der Gesellschaft zu gewähren, denen Personen und zu denen Bedingungen die der Verwaltungsrat beschließt (im besonderen neue Aktien auszugeben ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen).»

*Fünfter Beschluß*

Die Gesellschafterversammlung beschließt, daß das Rechnungsjahr der Gesellschaft in Zukunft am 1. Januar eines jeden Jahres beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet.

Die Gesellschafterversammlung beschließt ferner, daß das laufende Rechnungsjahr, welches am 1. Juli 1999 begonnen hat, am 31. Dezember 1999 enden wird.

*Sechster Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung Artikel 20 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 20.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.»

*Siebter Beschluß*

Im Zusammenhang mit den beiden vorstehenden Beschlüssen beschließt die Gesellschafterversammlung des weiteren, daß die jährliche Generalversammlung der Anteilhaber der Gesellschaft in Zukunft am dritten Dienstag des Monats März um 14.00 Uhr abgehalten wird.

Die Gesellschafterversammlung beschließt ferner, daß die nächste jährliche Generalversammlung am 21. März 2000 abgehalten wird.

*Achter Beschluß*

Gemäß dem vorstehenden Beschluß beschließt die Gesellschafterversammlung, Artikel 16 der Satzung zu ändern und ihm folgendem Wortlaut zu geben:

«**Art. 16.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde des Gesellschaftssitzes jeweils um 14.00 Uhr am dritten Dienstag des Monats März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauffolgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.»

Nachdem zum Tagesordnungspunkt «6. Verschiedenes» keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, daß hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

*Abschätzung der Kosten*

Der Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde aufzukommen hat, beläuft sich schätzungsweise auf vierzigtausend Luxemburger Franken (40.000,- LUF).

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass, J. Vaude-Perrin, K. Kirsch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Müller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2000.

F. Baden.

(06523/200/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**IC INVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 janvier 2000.

F. Baden.

(06524/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**IDEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.  
R. C. Luxembourg B 29.649.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 janvier 2000.

Signature.

(06526/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**IMMODOLUX, Société Anonyme Holding,  
(anc. IMMODOLUX S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 20.403.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMODOLUX, avec siège social à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.403.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».

2) Conversion du capital social de LUF 15.000.000,- en Euros 371.850,- et de la valeur nominale des actions de LUF 2.000,- à Euros 49,58.

3) Augmentation du capital social de 3.100,- Euros pour le porter à 375.000,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 49,58 Euros à 50,- Euros.

4) Instauration d'un capital autorisé de 5.000.000,- d'Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:  
«Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) Euros, représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions (5.000.000,-) d'Euros représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

6) Diverses modifications statutaires.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMODOLUX, S.A., Société Anonyme Holding.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois, en euros au taux de conversion légal; en conséquence, le capital social est converti de quinze millions (15.000.000,-) de francs luxembourgeois en trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) euros et la valeur nominale des sept mille cinq cents (7.500) actions de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois en cinquante (50,-) euros.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille cent cinquante (3.150,-) euros, pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante (371.850,-) euros à trois cent soixante-quinze mille (375.000,-) euros par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de quarante-neuf virgule cinquante-huit (49,58) Euros à cinquante (50,-) euros, la preuve du versement en espèces ayant été apportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de cinq millions (5.000.000,-) d'euros.

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.

*Cinquième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de faire les modifications statutaires suivantes:

1) de modifier l'article 3 première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société aura une durée illimitée »,

et de modifier l'article 20 deuxième alinéa des statuts par la suppression des mots suivants:

«soit par anticipation, soit par expiration de son terme,»

2) d'ajouter à l'article 5 des statuts la phrase suivante:

«La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

3) d'ajouter à l'article 19 des statuts la phrase suivante:

«Le conseil d'administration pourra, en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.»

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à cinquante mille (50.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.-P. Van Waelem, M.-P. Thibo, M.-J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 45, case 3. – Reçu 1.271 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06530/216/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**IMMOBILIERE TOP-INVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.452.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 533, fol. 1, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN.

(06528/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**IMMO-CONFIANCE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 44.636.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

C. Hansen

*Le gérant*

(06529/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**INTER DESIT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.234.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 1999, actée sous le n° 842/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06531/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.



**IL RITROVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-2550 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.015.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 1999, vol. 529, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Pour la société IL RITROVO, S.à r.l.*  
VIP COMPTA S.A.  
Signature

(06527/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**JAP NORDIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 65.324.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 9, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Signature.

(06540/779/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**I.B.C.S., INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING  
AND SOLUTIONS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am zehnten Dezember.  
Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS S.A., mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde unter der Bezeichnung TELMA IMMOBILIÈRE S.A. gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 3. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 6. November 1992, Nummer 507.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 23. September 1999, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Emile Wirtz, Consultant, wohnhaft in Junglister.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Carole Giovannacci, Privatbeamtin, wohnhaft in Saint Nicolas-en-Forêt (F).

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Michael Ernzerhof, Privatbeamter, wohnhaft in Dahlem.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1.- Kapitalerhöhung von 10.000,- EUR um es von 357.000,- EUR auf 367.000,- EUR zu erhöhen, durch Ausgabe von 5.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von 2,- EUR.

2.- Abänderung von Artikel 5 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschaft beschliesst das Gesellschaftskapital um zehntausend Euro (10.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von dreihundertsiebenundfünfzigtausend Euro (357.000,- EUR) auf dreihundertsiebenundsechzigtausend Euro (367.000,- EUR) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von fünftausend (5.000) neuen Aktien zu je zwei Euro (2,- EUR).

Die Kapitalerhöhung ist erfolgt durch Einbringen von 10% der Anteile folgender Gesellschaften:

- COMSOFT BUSINESS CONSULTING AND SOLUTIONS, G.m.b.H., mit Sitz zu D-90443, Zufuhrstrasse 12, D-90443 Nürnberg.

- COMSOFT SLOVAKIA S.R.O., eine Gesellschaft slowakischen Rechts, mit Sitz zu Bratislava (Slowakei).

- COMSOFT CR S.R.O., eine Gesellschaft tschechischen Rechts, mit Sitz zu Brünn (Tschechei).

Der Bestand dieser Einbringungen geht hervor aus einem Bericht von Herrn Jean-Marie Boden, Revisor, Luxemburg, von 7. Dezember 1999 mit folgender Schlussfolgerung:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»



Dieser Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Zweiter Beschluss*

Auf Grund dieser Kapitalerhöhung wurde Artikel 5 (Absatz 1) der Satzung abgeändert wie folgt:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihundertsiebenundsechzigtausend Euro (367.000,- EUR), eingeteilt in einhundertdreiundachzigtausendfünfhundert (183.500) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei Euro (2,- EUR).»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr dreitausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF).

*Abschätzung der Kapitalerhöhung*

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf vierhundertdreitausenddreihundertneunundneunzig Luxemburger Franken (403.399,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet E. Wirtz, C. Giovannacci, M. Ernzerhof, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 1999, vol. 412, fol. 22, case 2. – Reçu 4.034 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 1999.

E. Schroeder.

(06532/228/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**I.B.C.S., INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTING  
AND SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 janvier 2000.

E. Schroeder.

(06533/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A. HOLDING,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 1.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 98, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Pour la INTERNATIONAL SAFETY HARD  
ALLOY CORPORATION S.A. HOLDING*

Signature

(06534/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**JUCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 22.818.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mai 1985, acte publié au Mémorial C n° 172 du 15 juin 1985.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour JUCALUX, S.à r.l.*

KPMG EXPERTS-COMPTABLES

Signature

(06542/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**INTERTRADING AND FINANCE COMPANY S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.374.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour le compte de ITC S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(06536/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**INTERTRADING AND FINANCE COMPANY S.A. HOLDING, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
H. R. Luxemburg B 35.374.

*Auszug aus der Generalversammlung der Aktionäre vom 5. Mai 1999 über das Geschäftsjahr*

Die Generalversammlung beschliesst, den Verlust von LUF 62.032,- für das Jahr 1998 auf neue Rechnung vorzutragen.  
Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft nicht aufzulösen und die Aktivitäten fortzusetzen.

Für gleichlautenden Auszug  
FIDUPLAN S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2000, vol. 533, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06537/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le \* 2000.

**JETCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 49.339.

Constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 83 du 1<sup>er</sup> mars 1999, modifié par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, en date du 23 décembre 1998, publié au Mémorial C, n° 227 du 1<sup>er</sup> avril 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JETCOM, S.à r.l.  
KPMG EXPERTS-COMPTABLES  
Signature

(06541/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 71.054.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ISIIS TECHNOLOGIES S.A., R.C. N° 71.054, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 791 du 23 octobre 1999.

La séance est ouverte à dix heures quarante-cinq sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Emmanuelle Charles, employée privée, avec adresse professionnelle au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinq (5,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille (50.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre 1999 au 30 juin 2000.
- 2) Modification subséquente de l'article 19 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

*Première et unique résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 juin, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 9 juillet 1999 se terminera le 30 juin 2000.

En conséquence l'article 19 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et finit le 30 juin de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, C. Koch, E. Charles, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2000, vol. 122S, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(06538/230/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 71.054.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1568 du 30 décembre, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

A. Schwachtgen.

(06539/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**KMS S.A., Société Anonyme,  
(anc. KMS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.398.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée KMS HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.398,

constituée sous la dénomination de DANSER INTERNATIONAL S.A. par acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 9 du 7 janvier 1999.

La dénomination actuelle a été adoptée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 706 du 23 septembre 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 1999, en voie de dépôt au registre de commerce.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 3.779.605,- (trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent cinq Euro), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 33.565.915,- (trente-trois millions cinq cent soixante-cinq mille neuf cent quinze Euro) à EUR 37.345.520,- (trente-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent vingt Euro), par la création de 755.921 (sept cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur de EUR 5,- (cinq Euro) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et attribution gratuite aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

4) Modification de la dénomination sociale de KMS HOLDING S.A. en KMS S.A.

5) Modification subséquente de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est régi par les présentes une société luxembourgeoise, sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de KMS S.A.»

6) Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

7. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 3.779.605,- (trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent cinq Euro),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 33.565.915,- (trente-trois millions cinq cent soixante-cinq mille neuf cent quinze Euro) à EUR 37.345.520,- (trente-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent vingt Euro),

par la création de 755.921 (sept cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur de EUR 5,- (cinq Euro) chacune,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels en proportion de leur quote-part détenue dans le capital, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompu,

à libérer entièrement par l'incorporation au capital social de résultats reportés jusqu'à concurrence de EUR 3.779.605,- (trois millions sept cent soixante-dix-neuf mille six cent cinq Euro).

La preuve de l'existence des réserves disponibles de la société susceptibles d'être intégrés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par un bilan au 30 novembre 1999 approuvé par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 22 décembre 1999.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 37.345.520,- (trente-sept millions trois cent quarante-cinq mille cinq cent vingt Euro), représenté par 7.469.104 (sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article trois des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également

être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de KMS HOLDING S.A. en KMS S.A., et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme, sous la dénomination de KMS S.A.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à LUF 120.000,-.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Franzina, P. Mariotti, L. Forget, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

J. Delvaux.

(06545/208/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**KMS S.A., Société Anonyme,  
(anc. KMS HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.398.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 décembre 1999, acté sous le n° 882/99 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(06546/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**KAMEN, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.286.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAMEN S.A. avec siège social à Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 19.286.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Paul Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg-Bonnevoie,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Précision de la dénomination de la société par l'ajoute en toutes lettres de «société anonyme holding».

2) Conversion du capital social de LUF 1.250.000,- en Euros 30.986,6906 et de la valeur nominale des actions de LUF 1.000,- à Euros 24,7893.



3) Augmentation du capital social de 263,3094 Euros pour le porter à 31.250,- Euros, en augmentant la valeur nominale des actions de 24,7893 Euros à 25,- Euros.

4) Instauration d'un capital autorisé de 310.000,- Euros et autorisation au conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5) Modification afférente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 pour le remplacer par les alinéas nouveaux conçus comme suit:  
«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille (310.000,-) Euros, représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 avril 2004, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de KAMEN Société Anonyme Holding».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social et la valeur nominale des actions, exprimée actuellement en francs luxembourgeois, en euros au taux de conversion légal; en conséquence le capital social est converti de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent six (30.986,6906) Euros et la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois en vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-treize (24,7893) Euros.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-trois virgule trois mille zéro quatre-vingt-quatorze (263,3094) Euros, pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six mille neuf cent six (30.986,6906) Euros à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) Euros par versement en espèces, sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des actions de vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt-treize (24,7893) Euros à vingt-cinq (25,-) euros, la preuve du versement en espèces ayant été apportée au notaire sur base d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer un capital autorisé de trois cent dix mille (310.000,-) Euros.

Elle décide encore d'autoriser le conseil d'administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, sur le vu d'une renonciation expressément énoncée par les actionnaires existants quant à leur droit préférentiel de souscription des obligations convertibles à émettre éventuellement.



*Cinquième résolution*

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts pour le remplacer par les alinéas nouveaux dans la teneur telle que prévue au point 5 de l'ordre du jour.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à quarante mille (40.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, étas et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M.P. Van Waelem, M.P. Thibo, M.J. Renders, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1999, vol. 4CS, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2000.

J.-P. Hencks.

(06543/216/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**K & K ARCHITEKTEN.**

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 73, rue du Viaduc.

R. C. Luxembourg B 18.342.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2000, vol. 532, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

*Pour la société  
K & K ARCHITEKTEN  
VIP COMPTA S.A.  
Signature*

(06544/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**KOMED HOME CARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

*Pour la KOMED HOME CARE S.A.*

*Signature*

(06547/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.

**KOMED HOME CARE S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

H. R. Luxemburg B 62.470.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 29. Dezember 1999*

1. Den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Abschlußprüfer wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossenen Geschäftsjahr erteilt.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder sowie den Abschlußprüfer werden in Ihrem Amt bestätigt.

*Verwaltungsrat:*

- Frau Monique Maller, Grevenmacher
- Herr Hermann Konrad, D-54329 Konz
- Frau Nicola Clark-Konrad, D-54441 Kanzem.

*Prüfungskommissar:*

- LUX-FIDUCIAIRE, 12, rue Ste Zithe L-2763 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 532, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(06548/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2000.